



# Enjeux des zones humides littorales

Retour et avancées  
suite au colloque de Nantes 2013

Pierre CAESSTEKER-Onema  
Bénédicte VALADOU-Onema  
Marc DUNCOMBE-CDL

Montpellier : 24-25 mars 2016



# DEFINITION

## 1 seule définition en droit français qui s'est précisée au fil du temps et des textes



Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année».

Les critères de définition et de délimitation d'une zone humide ont été explicités afin de faciliter une appréciation partagée de ce qu'est une zone humide en vue de leur **préservation par la réglementation**. (articles L. 214-7-1 et R. 211-108).

- ✓ Arrêté du 24 juin 2008 modifié \*
- ✓ Circulaire interministérielle du 18 janvier 2010 \*

\* Uniquement pour l'application de la police de l'eau



La convention de Ramsar donne par ailleurs une définition plus large qui **est plutôt à considérer en français comme celle des milieux aquatiques et humides (approche de l'écologie du paysage ou écosystémique)** : «étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres».

# LES ZONES HUMIDES LITTORALES

800 000 ha  
PRZH Marais atl. (2015)

- Littoral atlantique, de la Manche et de la mer du Nord
- Littoral méditerranéen
- Vallées alluviales
- Plaines intérieures
- Massifs à tourbières

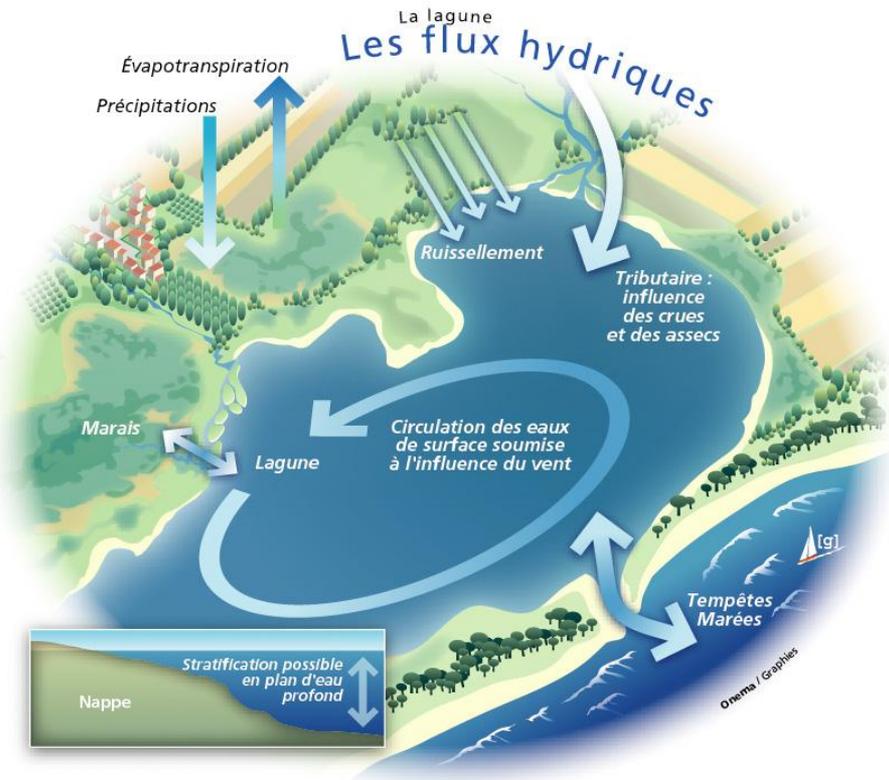
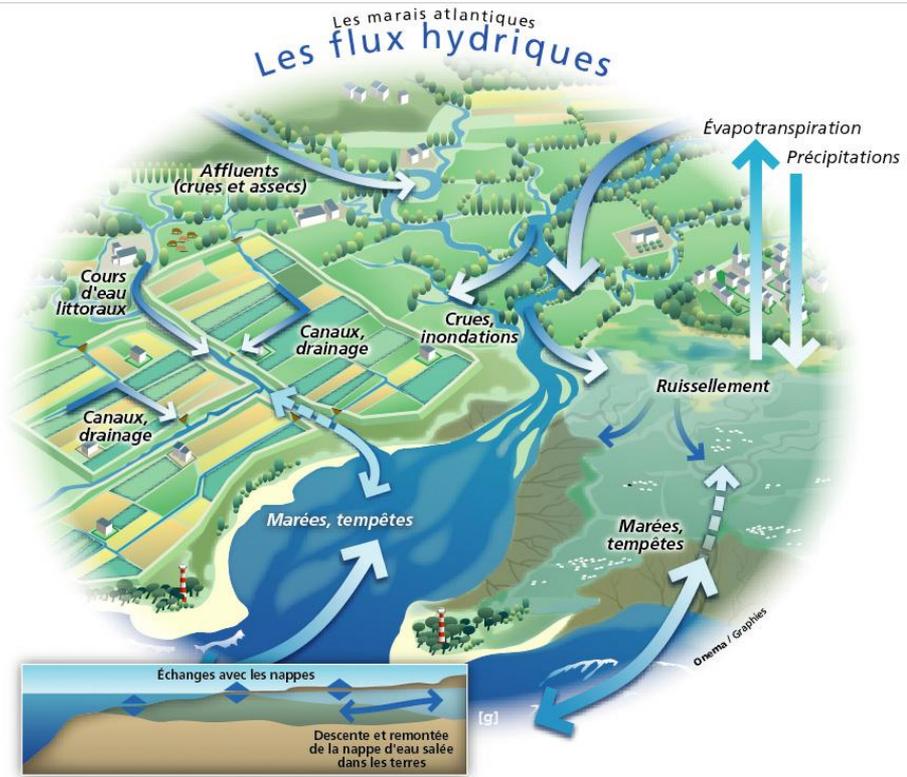
1/3 des zones humides  
de France métropolitaine et Corse

130 000 ha  
PRZH Lagunes med. (2007)

0 50 100 km

Source : CGDD/SOeS, 2011.

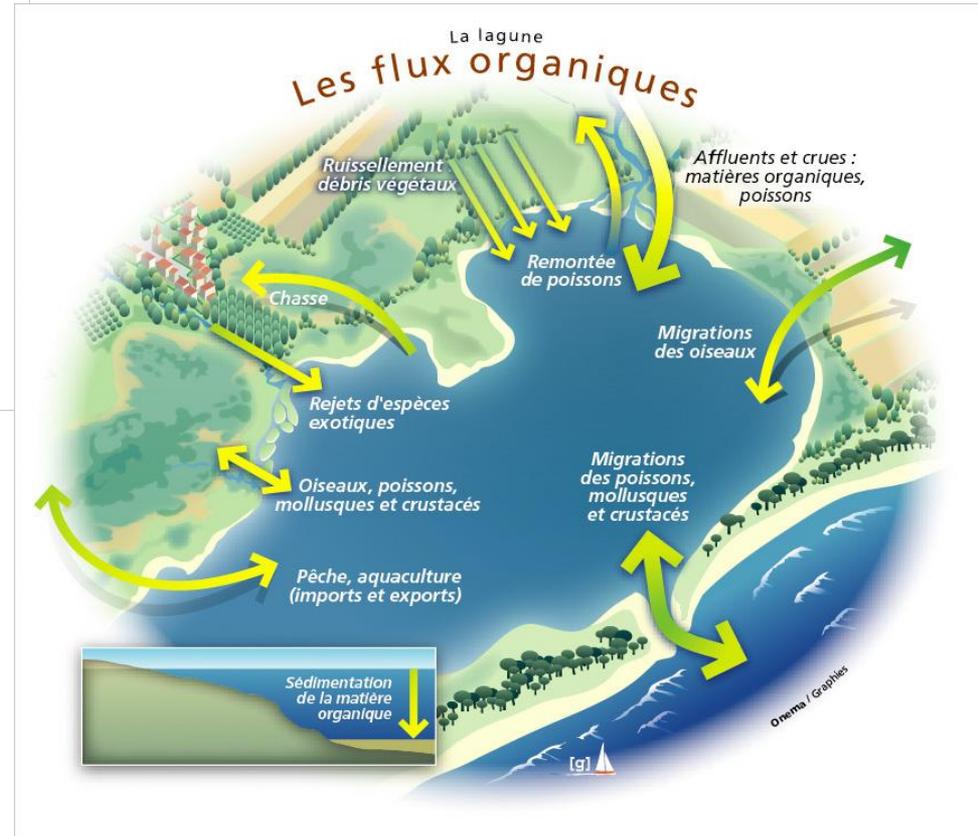
# LES FLUX HYDRIQUES



# LES FLUX MINÉRAUX



# LES FLUX ORGANIQUES



# DES ZONES HUMIDES & DES HOMMES



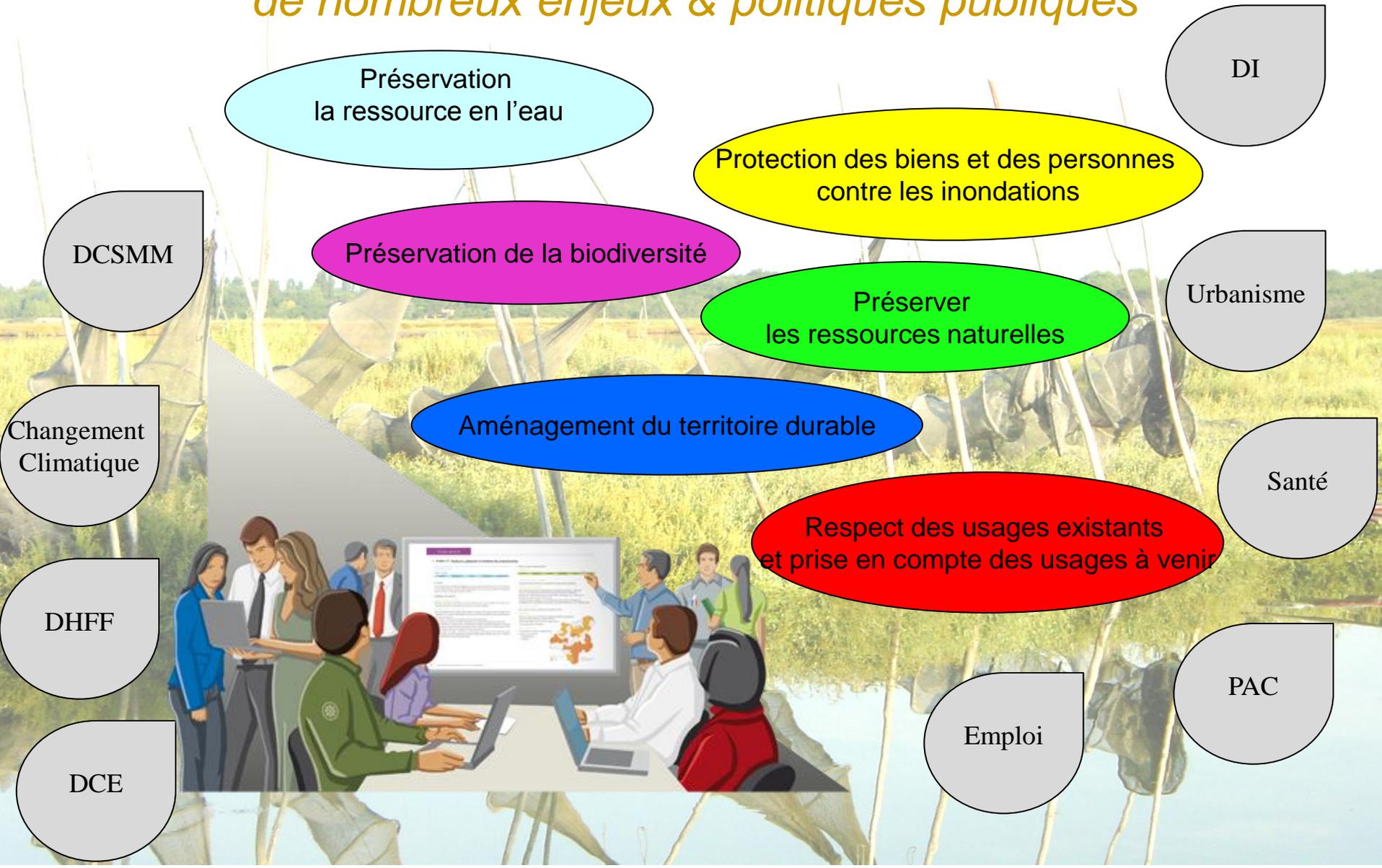


# *RETOUR SUR LES CONCLUSIONS DU COLLOQUE DE NANTES*



# LES ZONES HUMIDES LITTORALES

*des territoires à la croisée  
de nombreux enjeux & politiques publiques*



## Instruments de planification

- Trame verte et bleue
- SCOT et PLU
- SDAGE et SAGE
- Plans de prévention des risques d'inondation
- Orientations (de bassins, forestières...)
- Directive de mise en valeur des paysages
- Directives territoriales d'aménagement
- Plan de gestion (piscicoles, d'entretien des cours d'eau, du gibier, forestier)

## Instruments contractuels et financiers

- Parcs naturels régionaux
- Contrats de milieux ou de territoires
- Mesures agro-environnementales
- Chartes de territoires, chartes forestières
- Contrat et charte Natura 2000
- Aide des agences de l'eau
- LIFE environnement

## Instruments fiscaux

- Taxe d'aménagement espaces naturels sensibles
- Taxe sur les transports maritimes vers des espaces protégés
- Exonérations de TFPNB
- Redevances des agences de l'eau

## Instruments administratifs et juridiques

- Identification et délimitation des zones humides - Nomenclature Eau (rubr. 3.3.1.0)
- Espèces protégées, chassables, nuisibles et exotiques
- Loi Littoral et Montagne, Code forestier

## Instruments réglementaires de protection

- Arrêtés de biotope
- Forêts de protection
- Parcs nationaux et parcs naturels marins
- Réserves naturelles (nationales et régionales)
- Réserves nationales de chasse
- Réserves biologiques domaniales ou forestières
- Réserves de pêche et de chasse
- Sites inscrits et classés, ZPPAUP
- ZPS (Directive « Oiseaux »)
- ZSC (Directive « Habitats »)
- Zones humides d'intérêt environnemental (ZHIEP)
- Zones stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE)

## Instruments fonciers et d'usage

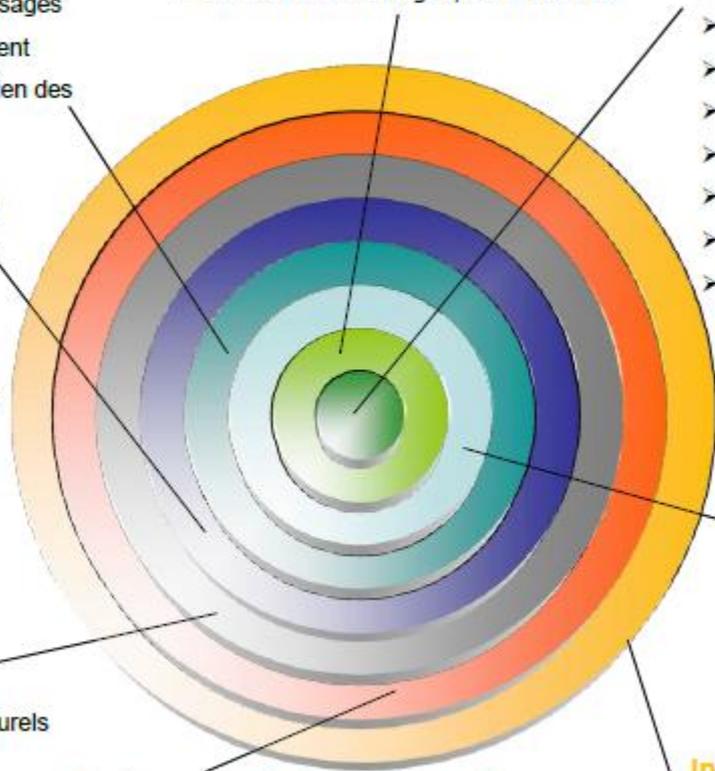
- Conservatoire du littoral
- Agences de l'eau
- Conservatoires régionaux esp. nat.
- ENS des départements
- Fondation des habitats naturels
- Autres fondations et associations (SNPN, WWF)
- Servitudes (inondations, zones humides)

## Instruments d'observation et de connaissances

- Inventaires (ZNIEFF, ZICO)
- Inventaires de milieux humides
- Observatoires nationaux et régionaux

## Instruments non contraignants et de valorisation

- Conventions internationales (Ramsar, diversité biologique, CITES...)
- Labels (sites Ramsar, réserves de biosphère, Patrimoine mondial, Grands Sites de France)



# COLLOQUE DE NANTES

## CONTEXTE

- Fin de l'évaluation du **2<sup>ème</sup> plan national 2010-2012**
- Juste avant la **2<sup>ème</sup> feuille de route pour la transition écologique** préconisant la poursuite des actions en faveur de la protection des milieux humides, avec l'annonce du lancement d'un nouveau plan national en faveur des milieux humides en 2014.

# COLLOQUE DE NANTES

## CONSTAT

- Dans le champs de **plusieurs directives européennes** parfois antagonistes
  - Des fonctions liées à la **dynamique de l'eau**
- Enjeux sur **l'écosystème** et non mono spécifique
  - Enjeux sur la **continuité écologique**
- Enjeux conciliation de la **gestion hydraulique avec les usages**

# COLLOQUE DE NANTES

## CLEFS

- Intervenir pour la **continuité écologique à condition de trouver des solutions compatible avec le risque inondation** (Institut des Wateringues)
- **Gouvernance** permettant une reconnaissance des acteurs locaux comme force de proposition et la validation de compromis dans un cadre formel (comité de gestion ...)
- Avoir une **gestion écosystémique pour mutualiser les financements publiques** (Europe, AE, CD ...)
- **Ingénierie technique** (ventelles/batardeaux) **et gestion des ouvrages** (éclusées), rarement des effacements d'ouvrages pour assurer la transparence des ouvrages

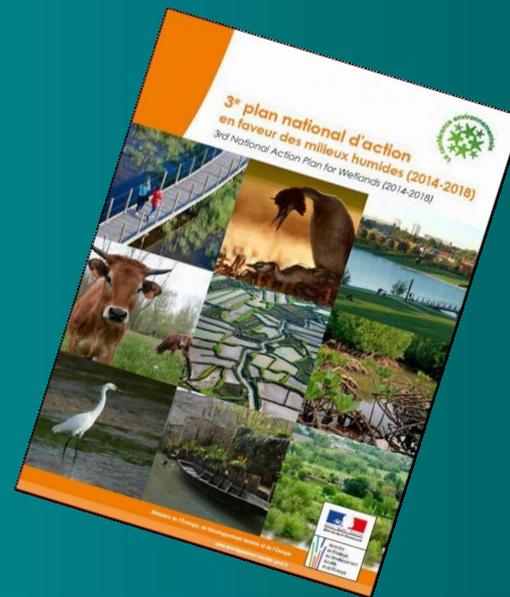
# COLLOQUE DE NANTES

## PERSPECTIVES

- Favoriser **les partenariats et transferts de savoir scientifiques/gestionnaires**
- La spécificité des ZH littorales justifie **d'approfondir la connaissance**
- Favoriser la **prise en compte des changements globaux** dans la gestion et l'aménagement de nos territoire



# « Plan National d'action en faveur des milieux humides 2014-2018 »



# 3<sup>ème</sup> plan national d'action en faveur des milieux humides

## L'objectif du Plan national 2014-2018

Conformément à la Conférence environnementale, le nouveau plan s'inscrit dans une durée de 5 ans (2014-2018) et poursuit quatre objectifs:

- **Renforcer la prise en compte** des milieux humides dans l'aménagement urbain, dans la prévention des inondations et dans la lutte contre le changement climatique.
- **Mettre en place une véritable stratégie de préservation et de reconquête** de leurs fonctions que ce soit en métropole ou en Outre-mer en associant l'ensemble des acteurs mobilisés.
- **Développer une carte de référence à l'échelle nationale** pour disposer rapidement d'une vision globale de la situation de ces milieux.
- **Développer la connaissance et de la formation** à la gestion de ces milieux.

Sa mise en œuvre sera suivie et évaluée fin 2018 par le groupe national pour les milieux humides qui se réunira au moins une fois par an. Des groupes techniques plus restreints seront créés en tant que de besoin pour la mise en œuvre des différents groupes d'actions.

## Les six axes prioritaires

Les 52 actions du plan sont organisées en six axes prioritaires :

- Renforcer la mise en œuvre de la convention de Ramsar en lien avec les autres accords multilatéraux sur l'environnement
- Développer des outils stratégiques pour gérer les milieux humides
- Entretenir, préserver et reconquérir les milieux humides
- Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les politiques sectorielles
- **Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides**
- Mieux faire connaître les milieux humides et les services qu'ils rendent.

A travers la mise en œuvre du plan, l'Etat et les organismes porteurs des actions proposées souhaitent marquer leur engagement et initier une dynamique en faveur de ces milieux.



# 3<sup>ème</sup> plan national d'action en faveur des milieux humides

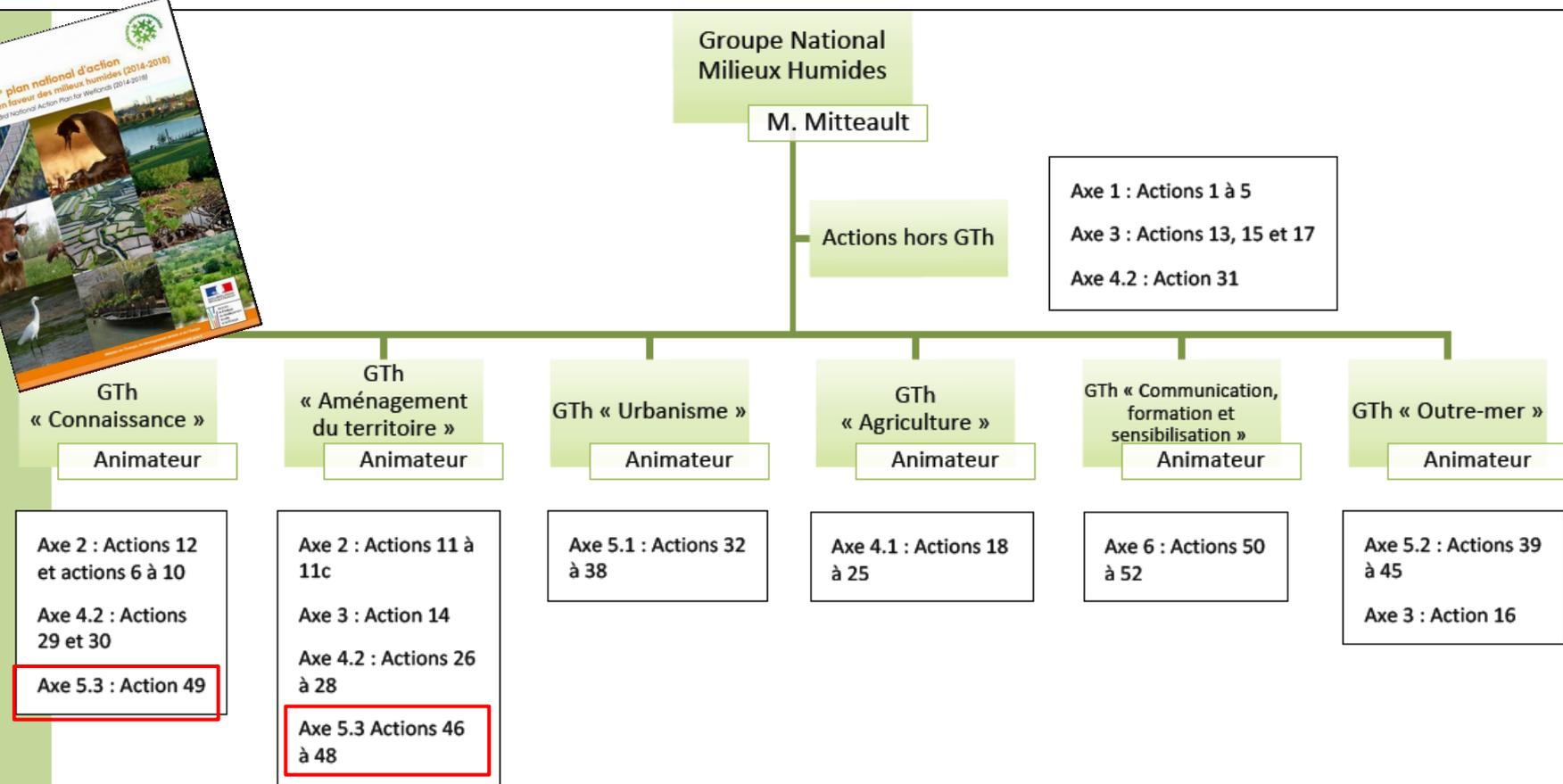
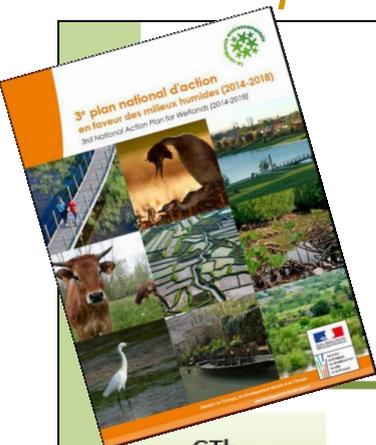


Figure 2 : Organigramme des Groupes thématiques et répartition des actions du Plan National

## Axe 5.3 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides sur le littoral et les estuaires

- 46 Organiser un colloque national sur la continuité écologique et le fonctionnement des milieux littoraux et estuariens
- 47 Poursuivre la dynamique de protection foncière des milieux humides littoraux et estuariens
- 48 Promouvoir le rôle des milieux humides dans la gestion des risques littoraux et dans la gestion intégrée du trait de côte
- 49 Connaître et évaluer le potentiel des milieux littoraux pour l'accueil des populations piscicoles comme l'anguille européenne

## *Axe 5.3 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides sur le littoral et les estuaires*

### **49- Connaître et évaluer le potentiel des milieux littoraux pour l'accueil des populations piscicoles comme l'anguille européenne**

Après avoir subi un brusque effondrement dans les années 80, la population d'anguilles européennes a poursuivi son déclin et est aujourd'hui en danger critique d'extinction. L'espèce a bénéficié dès 2009 des premières mesures du plan national de gestion de l'anguille qui répond au règlement européen adopté en 2007. Le plan national de gestion de l'anguille, approuvé par la Commission européenne en février 2010, s'attaque aux diverses causes du déclin de l'anguille : circulation entravée du fait de nombreux aménagements en travers de cours d'eau et dans les marais, dégradation des habitats, pollution des eaux et des sédiments, pêche et braconnage.

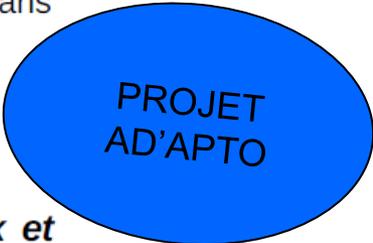
D'une manière plus générale, la transparence des ouvrages à la mer et une meilleure gestion hydraulique des marais littoraux et des lagunes méditerranéennes sont des leviers importants pour la préservation des populations piscicoles qu'elles soient dulcicoles, amphihalines ou marines. L'étude et la connaissance du fonctionnement de ces territoires doivent faire l'objet d'une attention particulière, entre autres, pour accompagner la mise en œuvre du plan national de gestion de l'anguille.



## *Axe 5.3 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides sur le littoral et les estuaires*

### **47- Poursuivre la dynamique de protection foncière des milieux humides littoraux et estuariens**

Plus de 10 000 hectares ont été acquis par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres sur la période 2006-2012, grâce notamment à l'appui des agences de l'eau. Il est essentiel de maintenir le rythme des acquisitions des milieux humides dans les secteurs de compétence de cet établissement. Dans le cadre de la prochaine stratégie d'acquisition 2013-2020 le rythme d'acquisition du Conservatoire du Littoral sera maintenu pour poursuivre l'objectif du tiers sauvage. Cette action fait écho à celle qui porte sur la mise sous protection de 35 000 hectares de mangroves d'ici trois ans grâce à leur affectation au Conservatoire du littoral.



PROJET  
AD'APTO

### **48- Promouvoir le rôle des milieux humides dans la gestion des risques littoraux et dans la gestion intégrée du trait de côte**

Le littoral est particulièrement vulnérable aux risques naturels. En effet, les phénomènes de recul de trait de côte ou de submersion marine, mais aussi le changement climatique, peuvent être à l'origine de catastrophes naturelles importantes. Les milieux humides, en tant qu'espaces de compensation des crues, de la houle ou de l'énergie maritime, sont désormais devenus des territoires à forts enjeux. La mise en œuvre du plan national « submersions rapides » et de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte » a d'ailleurs conduit à l'élaboration de nombreuses actions spécifiques au littoral dont certaines d'entre elles visent à restaurer le fonctionnement des écosystèmes littoraux et notamment des milieux humides. C'est dans ce cadre que l'importance de ces milieux pour la gestion des risques littoraux et la gestion intégrée du trait de côte mérite d'être mise en exergue, grâce, par exemple, à l'élaboration de doctrines sur la dé-poldérisation ou à l'organisation de journées d'échanges, voire à un appel à projets. Cette action sera mise en œuvre en tenant compte des 1<sup>er</sup> résultats des travaux initiés par l'agence de l'eau Loire Bretagne et portés par le Forum des marais atlantiques. Une attention particulière dans ce cadre sera aussi portée aux outre-mer où cette problématique revêt une acuité forte et vitale, en l'absence le plus souvent d'arrière-pays et dans un contexte démographique au mieux en voie de stabilisation.

**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**

